



## Déclaration Commune des Présidents et Présidentes Conseil Plénier 2018

**La Ministre des Affaires Étrangères de la Principauté d'Andorre, en qualité de Présidente de l'Organisme Andorran de la Coopération Transfrontalière et les Présidentes et Présidents des Régions d'Occitanie et de Nouvelle-Aquitaine et des Communautés autonomes d'Euskadi, de Navarre, de Catalogne et d'Aragon, Présidente en exercice du Consorcio de la Communauté de Travail des Pyrénées (CTP), réunis en Conseil Plénier le 13 novembre 2018 à Saragosse, adoptent la déclaration commune suivante:**

1. Aujourd'hui, l'Union Européenne fait face à un moment clé de son histoire, marqué par les négociations sur l'accord de retrait du Royaume-Uni; sur le prochain Cadre Financier Pluriannuel et la politique de cohésion post 2020 qui détermineront notamment l'avenir de la Coopération Territoriale Européenne. Nous sommes à la veille d'une échéance majeure : les élections au Parlement Européen qui auront lieu en mai 2019. Enfin, les débats autour d'enjeux tels que les questions de migration, d'économie circulaire ou l'atténuation et l'adaptation au changement climatique sont prégnants et intenses. Dans ce contexte, nous voulons donc à cette occasion réaffirmer l'ambition de la Communauté de Travail des Pyrénées de représenter à la fois un véritable espace de coopération interrégionale et d'être un acteur **responsable et investi dans la construction de l'Union Européenne.**

Les projets transfrontaliers sont une concrétisation de l'idéal européen et constituent un investissement pour l'avenir de l'Europe, dans la mesure où ils contribuent à rétablir et à restaurer la confiance entre l'Europe et ses citoyens. En ce sens, la CTP doit être soutenue, notamment par les outils financiers de la politique de cohésion. Dans le cadre de la politique régionale de ces dernières années, la coopération transfrontalière a été encouragée à travers les programmes INTERREG. Nous demandons à l'UE de continuer à renforcer cette coopération. Il est en effet indispensable de favoriser la croissance économique des régions frontalières qui contribue fortement aux objectifs de cohésion économique, sociale et territoriale en Europe.

2. Pour les membres de la CTP, la coopération transfrontalière et les projets auxquels elle donne lieu doivent être replacés dans une vision stratégique commune.

La Stratégie Pyrénéenne approuvée par la CTP lors de ce XXXVI Conseil Plénier a cette vocation de répondre aux enjeux prioritaires, à savoir l'accès pour tous aux services publics, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, le développement économique sur le territoire pyrénéen.

Cette Stratégie est une étape importante **qui servira** de cadre de planification pour la période 2018-2024 afin que le Consorcio puisse répondre efficacement aux enjeux liés à l'atteinte des objectifs

communs. Ainsi, les priorités pour la zone transfrontalière seront notamment axées sur des enjeux clés tels que l'adaptation au changement climatique, la protection de l'environnement et la biodiversité, le soutien à la recherche et l'innovation, le dynamisme économique des territoires, la création d'emplois de qualité, la formation et l'inclusion sociale ou la promotion de politiques de soutien aux patrimoines naturel et culturel.

La Stratégie Pyrénéenne a enfin l'ambition de servir en plus de référence à la conception du programme INTERREG Espagne-France-Andorre 2021-2027. Dans ce contexte, les Présidentes et Présidents de la CTP se félicitent d'avoir abouti à un consensus sur cette Stratégie, en harmonie avec les lignes directrices initiales de la CTP.

A partir de ce Conseil Plénier, les Présidentes et Présidents de la CTP s'engagent à promouvoir les axes et les objectifs de la Stratégie Pyrénéenne afin d'avancer dans la définition des actions opérationnelles. La Stratégie Pyrénéenne sera lancée en tant que plan d'action évolutif, dynamique, susceptible de révisions et d'ajustements. Il sera structuré autour de trois axes stratégiques:

- **Protection de l'environnement et adaptation au changement climatique;**
- **Promotion des initiatives et attractivité du territoire;**
- **Mobilité, connectivité et accessibilité ;**

Et un axe transversal, **Gouvernance, capitalisation et communication** qui vise à renforcer l'action de la CTP en tant qu'opérateur influent dans le contexte européen et à promouvoir son rôle majeur en matière de coopération territoriale.

3. Dans le cadre de sa mission au service d'un projet européen ambitieux, la CTP a vocation à jouer un rôle moteur dans le dialogue que les États membres et les institutions européennes ont entamé sur l'avenir de la politique de cohésion post 2020. En ce sens, la CTP entend contribuer à la configuration des futurs programmes et au maintien d'un cadre favorable pour la coopération transfrontalière. Ainsi, la CTP a **soumis la « Déclaration Politique de la Communauté de Travail des Pyrénées »** afin de répondre **aux propositions de la Commission Européenne sur le prochain Cadre Financier Pluriannuel (CFP) et sur la politique de cohésion pour la période 2021-2027.**

Parmi les observations à formuler aux propositions sur la politique de Cohésion post 2020, la CTP souligne l'importance de la Coopération Territoriale Européenne (CTE) et déplore les réductions budgétaires annoncées pour les Politiques de Cohésion et Agricole Commune. Les signataires plaident en faveur du maintien d'allocations financières importantes pour la coopération territoriale en général et transfrontalière en particulier. Enfin, ils s'opposent fermement à la modification de la méthode de calcul des dotations des programmes de coopération territoriale européenne proposée par la Commission Européenne. L'application de cette nouvelle méthode supposerait une réduction significative de la dotation pour la prochaine programmation et un désavantage important par rapport aux autres zones transfrontalières aux densités de population plus importantes.

La CTP insiste sur le grave problème du dépeuplement dans certaines zones des Pyrénées où l'on trouve des densités pouvant aller jusqu'à moins de 4h/km<sup>2</sup>. Il en découle un déséquilibre, caractéristique qui définit son territoire et le distingue des autres.

4. La CTP, de par sa couverture géographique et son rôle d'Autorité de Gestion du Programme européen INTERREG Espagne-France-Andorre depuis 2007, constitue un interlocuteur essentiel dans

la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de coopération transfrontalière sur le territoire pyrénéen. En ce sens, les Présidentes et les Présidents des institutions membres de la CTP se félicitent de l'efficacité de ce programme transfrontalier qui se traduit par 120 projets programmés représentant un total de 142 millions d'euros de FEDER alloués aux opérateurs de notre territoire.

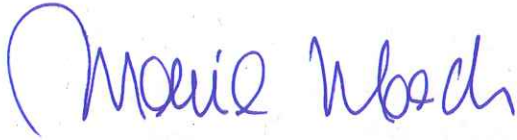
5. Par ailleurs, Les Présidentes et Présidents de la CTP accueillent avec satisfaction l'avis du Comité Européen des Régions, approuvé le 5 juillet 2018, «*La gouvernance en matière de climat après 2020: une perspective européenne et mondiale – une contribution à la COP 24 de la CCNUCC*» qui "souligne que le meilleur moyen d'atteindre les objectifs d'une union de l'énergie résiliente dotée d'une politique ambitieuse en matière de changement climatique consiste à mener une action coordonnée aux niveaux européen, national, régional et local, ainsi qu'à promouvoir la recherche, les actions de sensibilisation, les solutions locales en matière d'efficacité énergétique et les systèmes d'approvisionnement en énergie; fait également valoir la nécessité de cette démarche pour placer l'UE, ainsi que ses États membres et leurs collectivités locales et régionales, sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies. "

Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) et les 169 objectifs de l'Agenda 2030 des Nations Unies doivent ouvrir la voie au développement durable et à l'adaptation au changement climatique. En ce sens, la CTP contribue à cet enjeu mondial à travers le "*Rapport transpyrénéen sur les effets du changement climatique dans les Pyrénées, vulnérabilités et adaptation*" réalisé dans le cadre du projet OPCC2 et cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional, FEDER, dans le cadre du POCTEFA 2014-2020 et des subventions 2016-2019 de la Fondation pour la Biodiversité, rattachée au Ministère espagnol de la Transition Ecologique.

Convaincus de la nécessité de ce type d'initiatives de coopération face aux problèmes environnementaux, les Présidentes et Présidents de la CTP, par la signature de cette déclaration, s'engagent à maintenir et à développer les actions de l'Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique.

6. Enfin, les Présidentes et Présidents, en signant cette déclaration, réaffirment leur volonté unanime de continuer à travailler ensemble dans le cadre de la coopération territoriale qui permettra de contribuer à l'Europe du futur par la mise en œuvre de politiques transfrontalières sur notre territoire européen.

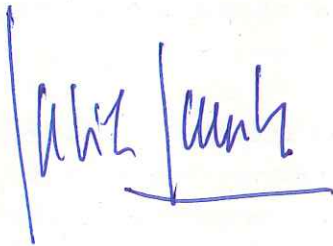
**En représentation de  
l'Organisme Andorran  
de Coopération transfrontalière**  
Mme. Maria Ubach Font



**En représentation du Conseil  
Régional de Nouvelle-Aquitaine**  
Mr. Mathieu Bergé



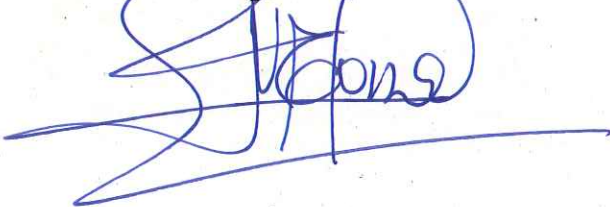
**En représentation du  
Gouvernement d'Aragón**  
Mr. Francisco Javier Lambán Montañés



**En représentation de la  
Generalitat de Catalunya**  
Mme. Natàlia Mas Guix



**En représentation du  
Gouvernement d'Euskadi**  
Mme. María Angeles Elorza Zubiria



**En représentation du Conseil  
Régional Occitanie**  
Mme. Pascale Péraldi



**En représentation du  
Gouvernement de la Navarre**  
Mme. Ana Ollo Hualde

